

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 13 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 07/02/2025 Affichée le : 07/02/2025

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - J. Lefevre - G.Touraine - J. Losier - S. Guehl —
M. Dahinden -S.Perdrix- M. Chapron - C. Delabarre - P. Legay – C. Colas – I. Lemoine

ABSENTS : H. Pautre (donne pouvoir à M. Chapron) - P. Harou (donne pouvoir à S. Perdrix)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. Delabarre

NOMBRE DE MEMBRES :	En exercice : 15	Quorum : 8
	Présents : 13	Votants : 15

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre du jour leur a été adressé par mail le 7 février 2025.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 12 décembre dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité de l'approuver.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération)

2- Autorisation au maire du lancement de l'appel d'offres aménagement des abords de la mairie et signature des documents afférents

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement des abords de la mairie. Les travaux prévus démarreraient en mai 2025 pour se finir en août 2025. En conséquence, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil pour le lancement de l'appel d'offres correspondant et son autorisation à signer les documents afférents.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour ces 2 requêtes à Monsieur le Maire.

3- Coût estimatif de la création d'un chemin piéton

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement de voies douces le long de la RD810 (route de Lisieux) et RD22 (rue des coutures) et confirme le montant estimé des travaux s'élevant à 196 135 € HT. Il présente au conseil le plan prévisionnel de l'opération mentionnant le détail de son financement (subventions demandées, participation de la commune).

Le conseil y donne son accord à l'unanimité.

4- Coût estimatif de l'installation de la vidéoprotection sur la commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil que ce dernier l'a autorisé à faire des demandes de subvention pour l'installation de la vidéoprotection sur la commune. Il présente au conseil le plan prévisionnel de l'opération mentionnant le détail de son financement (subventions demandées, participation de la commune). Le montant estimé de l'opération est de 22 815 € HT.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à ce plan prévisionnel.

5- Recrutement d'un poste d'agent administratif pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe le conseil que compte tenu de la charge de travail de la secrétaire de mairie en cette période, il juge nécessaire de recruter un agent administratif pour 4 heures hebdomadaires afin de l'aider du 28 février jusqu'au 30 avril. Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité. La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire de recrutement.

Considérant que cette requête est justifiée, **le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement et à signer les documents afférents.**

6- Charges scolaires d'investissement de l'école publique de Cormeilles

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a pris une délibération autorisant le paiement des frais d'investissement de l'école maternelle publique de Cormeilles le 12 décembre 2024 (2024-8-9). Une autre délibération est à prendre pour les frais d'investissement de l'école primaire de 1 375.82 € (2023)

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement des sommes dues.

7- Demande de participation financière de la commune par une habitante pour le voyage scolaire de son enfant

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une demande d'aide financière d'une habitante pour le voyage scolaire de son enfant.

Après étude, le conseil à la majorité décide de verser une somme de 50 € pour y contribuer. Cette somme sera versée à l'école Sainte-Marie organisatrice de ce voyage pour venir en déduction du montant du voyage du.

8- Convention de participation avec le SIEGE pour le renforcement du réseau électrique Vallée Vata

Monsieur le Maire expose au conseil que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité impasse de la Vallée Vata RD96. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière détaillée dans une convention correspondante. Selon cette dernière, la participation de la commune est estimée à 8 167.00 €. (montant total des travaux estimé à 190 000 € TTC).

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière correspondante et à l'inscription des sommes au budget de la commune 2025 section investissement.

9- Convention de participation avec le SIEGE pour le renforcement du réseau électrique et l'éclairage public bas de la côte de Blangy La fontaine Saint-Crépin D96

Monsieur le Maire expose au conseil que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur l'éclairage public sur le bas de la côte de Blangy et sur le secteur de la fontaine Saint-Crépin. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière détaillée dans une convention correspondante. Selon cette dernière, la participation de la commune est estimée à 10 700 € (montant total des travaux estimé à 320 000 € TTC).

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière correspondante et l'inscription des sommes au budget de la commune 2025 section investissement.

10- Modifications des statuts de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'actualiser les statuts de la communauté de communes au regard de la mise en oeuvre de la loi du 18 décembre 2023. ((ajout de l'article L. 214- 1-3 au code de l'action sociale et des familles (CASF)). Des compétences définies comme "compétences optionnelles" avant la loi « engagement et proximité de décembre 2019 sont devenues après publication de cette loi des "compétences supplémentaires".

D'autre part, il rappelle les dispositions fixées par l'ordonnance 2021-1310 et le décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 concernant la publicité des actes, et que dans la mesure où il convient d'appliquer les dispositions qui sont fixées par le CGCT, l'Article_1 – comptes-rendus des réunions du TITRE 2_n'est plus utile.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à ces modifications.

11- Etude de devis de remplacement de haies

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Delabarre qui présente au conseil 2 devis d'entreprises locales pour l'arrachage et le remplacement de haies sur la commune.

Après l'étude des devis et la prise en compte des végétaux de remplacement proposés, **le conseil décide à la majorité de retenir le devis de la jardinerie « La Serre » pour un montant de 1 741.61 € TTC.**

12- Organisation du repas des anciens et montant prévisionnel

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dahinden. Cette dernière informe le conseil que le repas des anciens aura lieu le dimanche 23 mars à 12h à la salle des fêtes de Le Pin et qu'il concerne tous les habitants de la commune de plus de 65 ans et leurs conjoints. Des invitations avec coupon réponse ont été distribuées aux habitants. Le budget alloué à l'organisation de cet évènement est évalué à 5 000 € (repas, animation, salle).

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour le montant estimé de cet évènement.

13- Autorisations trail de la Calonne et randonnée « A pas de Gourmand »

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de l'association Sport et Nature de la Calonne d'emprunter les voies de la commune pour y organiser :

- Le dimanche 8 juin la 5^{ème} édition du trail de la Calonne (parcours de 8,5 et 16 km manifestation ouverte aux jeunes à partir de 10 ans, aux adultes et aux randonneurs)
- Le samedi 21 juin une randonnée gourmande « A pas de gourmand »

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'organisation de ces 2 évènements.

14- Adhésion au service des missions temporaires du CDG27

Le CDG27 propose à la commune d'adhérer au service « Missions temporaires » pour l'aider à recruter du personnel de renfort ou de remplacement. L'adhésion est gratuite et les prestations ne sont facturées qu'à partir de la mise à disposition d'un agent par le CDG27 (frais de gestion de l'ordre de 7%)

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à :

- **signer la convention d'adhésion et documents correspondants**
- **faire appel en fonction des nécessités de la collectivité à ce service**

dit que :

- les dépenses nécessaires liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG27 seront autorisées après avoir été prévues au budget.

15- Adhésion au service d'assistance au recrutement sur emploi permanent du CDG27

Le CDG27 propose à la commune d'adhérer à sa prestation d'assistance au recrutement sur emploi permanent de personnel.

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à :

- **signer la convention d'adhésion et effectuer toutes formalités afférentes,**
- **faire appel en fonction des nécessités de la collectivité à ce service.**

16- Demande d'autorisation d'implantation d'un food truck

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier d'un commerce ambulant souhaitant s'implanter le mardi soir sur la commune. Ce type de commerce proposant le même type d'alimentation est déjà existant sur la commune le lendemain du jour demandé.

En conséquence, le conseil à l'unanimité ne donne pas son autorisation à cette implantation.

17- Etude des demandes de subventions et cotisations 2025

Monsieur le Maire informe le conseil que :

- la cotisation au SDIS (Service Département incendie et Secours) s'élève à 14 919 € pour l'année 2025,
- l'adhésion 2025 à l'Union des Maires et des élus de l'Eure est de 89 €,
- l'adhésion 2025 à l'Association des Maires Ruraux de l'Eure est de 100 €,

Le conseil donne son accord à l'unanimité au renouvellement des adhésions et à la contribution au SDIS.

Monsieur le Maire donne lecture ensuite au conseil des différentes demandes de subvention reçues. Le conseil réitère son souhait de privilégier les associations locales. **En conséquence, il décide à l'unanimité d'attribuer :**

- 100 € à l'association Cormeilles Rose
- 800 € à l'association Help
- 300 € à l'association des Parents d'Elèves du Collège de Cormeilles
- 50 € à l'association des Amis des Monuments et Sites de l'Eure,
- 100 € à l'association Sport et Nature de la Calonne
- 800 € à l'Union des Anciens Combattants

D'autres demandes sont attendues et seront étudiées par le conseil ultérieurement.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a signé l'acte d'achat pour 1 € symbolique de la parcelle AD284.

Le SIEGE a fait parvenir son rapport annuel d'exploitation 2023 à la commune. Il est consultable en mairie.

Le bilan des radars pédagogiques et l'analyse des données a été faite par Monsieur Touraine. Les documents afférents sont consultables en mairie.

Monsieur Drumare salue le travail de l'employé communal pour l'isolation du bâtiment dans la cour de la mairie.

Monsieur Touraine informe le conseil des différents échanges qu'il a eus avec la DDTM pour la conformité de la station d'épuration et précise les interventions prévues.

Madame Dahinden informe le conseil qu'un concert de Gospel dans l'église de la commune sera probablement programmé le 18 octobre.

Madame Lemoine signale au conseil que la secrétaire du Syndicat Intercommunal de la Restauration du Groupement Scolaire de Cormeilles va partir à la retraite. Elle signale également que le chemin de la Gapillonière est en mauvais état. Monsieur le Maire en prend note.

Le Syndicat Précoval (organisation publique dans la gestion des déchets de l'Ouest de l'Eure) a ouvert un centre de tri des textiles le 2 janvier à Pont-Audemer. Une boutique les « Sap de la Risle » est ouverte depuis le 4 février du mardi au samedi de 10h à 18h 5 rue du Général Leclerc à Pont-Audemer. Les ventes au kilo ont lieu le mercredi de 9h à 18h 762 rue de Gaillon à Pont-Audemer.

Monsieur le Maire remercie les habitants qui ont envoyé leurs vœux à l'équipe municipale et fait part au conseil que de nombreux remerciements sont parvenus à la commune par les anciens pour le colis de fin d'année.

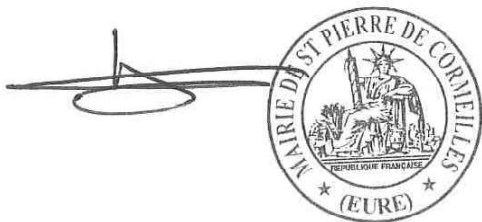
Fin de la séance : 22h30

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du :

Affiché le :

Le Maire,
Jacky LESAULNIER

Le secrétaire de Séance :
Christian DELABARRE



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 21/03/2025

Affichée le : 21/03/2025

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - J. Lefevre - G. Touraine - J. Losier - S. Guehl – H. Pautre - M. Dahinden - P. Harou - M. Chapron - C. Delabarre - P. Legay – S. Perdrix – C. Colas – I. Lemoine

ABSENTS : ////

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P. Legay

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 15

Votants : 15

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre du jour leur a été adressé par mail le 21/03/2025.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 13 février dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité de l'approuver.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération)

Compte Financier Unique (CFU)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, composé de données d'exécution budgétaire et d'informations financières et patrimoniales permettant de connaître la situation financière de la commune.

2- Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe assainissement

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2024 du budget annexe assainissement qui fait ressortir les résultats suivants :

NATURE	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultats 2024	Rcprise / exercice antérieur	TOTAL
FONCTIONNEMENT	10 556.01	7 694.78	-2 861.23	48 490.87	45 629.64
INVESTISSEMENT	10 237.65	4 465.88	-5 771.77	42 455.54	36 683.77
TOTAL	20 793.66	12 160.66	-8 633.00	90 946.41	82 313.41

Restes à réaliser : Dépenses : 0 € / Recettes : 0 €

Après cette présentation, Monsieur le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur Drumare, 1^{er} adjoint, pour permettre au conseil de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe assainissement,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de sa décision.

3- Affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025 du budget annexe assainissement

Le conseil municipal constatant un déficit d'exploitation de 2 861.23 € **décide à l'unanimité** de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	- 2 861.23 €
Résultats antérieurs reportés	48 490.87 €
Total du résultat à affecter	45 629.64 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	36 683.77 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0 €
Besoin de financement	0 €
Affectation	45 629.64 €
Report en exploitation R002	45 629.64 €

4- Régularisations et nouveaux amortissements du budget annexe assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil que le service de gestion comptable de Pont-Audemer l'a informé de la nécessité d'amortir les opérations du compte 218 du budget annexe assainissement. En conséquence, il convient de rattraper les annuités de 2022, 2023, 2024 et de prévoir celle de 2025 pour la pose d'un regard par l'entreprise VHC pour un montant de 1 203.29 €.

Pour 2025, les autres annuités à prévoir correspondent à un raccordement au tout à l'égout (842.95 €), à l'aménagement des berges de la station (2 540.40 €), à l'installation de buses (6 675.24 €), effectués par la même entreprise et à un raccordement au tout à l'égout effectué par l'entreprise Bussy pour un montant de 1 889.04 €.

A l'unanimité, le conseil donne son accord aux amortissements relatifs à ces opérations sur une durée de 10 ans.

5- Affectation du travail de l'employé communal à la station d'épuration du budget annexe assainissement au budget commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la somme affectée correspondant au travail de l'employé communal à la station d'épuration était de 3 000 € en 2024 et préconise au conseil de la reconsidérer à la hausse. **Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité de la majorer à 4 000 € pour l'année 2025.**

6- Vote du budget primitif 2025 au budget annexe assainissement

Monsieur le Maire donne diverses informations relatives à la préparation faite par la commission finances du budget primitif 2025 du budget annexe assainissement en date du 11 mars 2025.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal arrête et procède au vote du budget primitif 2025 du budget annexe assainissement. A l'unanimité, le conseil vote les recettes et les dépenses pour :

Section d'exploitation	48 308.70 €
Section d'investissement	42 603.77 €

7- Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe le conseil de nouvelles demandes de subventions. Constatant que ces nouvelles demandes n'émanent pas de partenaires de la commune ou qu'elles ne sont pas locales, **le conseil à l'unanimité décide de ne pas accorder de subventions consécutives à ces demandes.**

8- Devis de maçonnerie

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de maçonnerie de l'entreprise Losier pour la réfection des bâtiments communaux de la cour de la mairie pour un montant de 4 722 € TTC. **Le conseil donne son accord à l'unanimité aux travaux prévus et au devis présenté.**

9- Frais 2025 gardiennage église

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les frais de gardiennage de l'église en 2024 étaient de 400 €. **A l'unanimité, le conseil décide que ces frais de gardiennage pour l'année 2025 seront du même montant.** L'arrêté correspondant sera remis à la personne en charge du gardiennage de l'église.

10- Vote des taux des taxes locales 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil les taux des taxes locales en 2024. **Le conseil pour l'année 2025 décide à la majorité des taux suivants :**

- Taxe foncière bâti 29.72 %
- Taxe foncière non bâti : 15.19 %
- Taxe d'habitation : 10.35 %
- Cotisation foncière des entreprises : 13.75 %

11- Adoption du compte financier unique 2024 du budget commune

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2024 du budget commune qui fait ressortir les résultats suivants :

NATURE	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultats 2024	Reprise / exercice antérieur	TOTAL
FONCTIONNEMENT	316 024.30	378 460.17	62 435.87	322 782.29	385 218.16
INVESTISSEMENT	106 285.32	252 197.65	145 912.33	-102 762.54	43 149.79
TOTAL	422 309.62	630 657.82	145 912.33	220 019.75	428 367.95

Restes à réaliser : Dépenses : 39 072.64 € / Recettes : 111 916 €

Après cette présentation, Monsieur le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur Drumare, 1^{er} adjoint, pour permettre au conseil de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique 2024 du budget commune,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de sa décision.

12- Affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025 du budget commune

Le conseil municipal constatant un excédent de fonctionnement de 62 435.87 € **décide à l'unanimité** de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	62 435.87 €
Résultats antérieurs reportés	322 782.29 €
Total du résultat à affecter	385 218.16 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	43 149.79 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	72 843.36 €
Besoin de financement	0 €
Affectation	385 218.16 €
Report en exploitation R002	385 218.16 €

13- Nouveaux amortissements du budget commune

Monsieur le conseiller aux décideurs locaux du service de gestion comptable de Pont-Audemer a informé la commission finances, lors de leur réunion commune, de la nécessité d'amortir le montant des nouveaux travaux du SIEGE du compte 204182 :

- Mousseaux le Bourgai : 9 700 €
- Vata : 8 167 €
- Crépin Blangy : 10 700 €

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'amortissement de ces travaux sur une durée de 5 ans.

14- Vote du budget primitif 2025 au budget commune

Monsieur le Maire donne diverses informations relatives à la préparation faite par la commission finances du budget primitif 2025 du budget commune en date du 11 mars 2025. **Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal arrête et procède au vote du budget primitif 2025 du budget commune. A l'unanimité, le conseil vote les recettes et les dépenses pour :**

Section de fonctionnement	732 360.16 €
Section d'investissement	532 372.64 €

15- Modifications de la délibération 2020-31 indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le Maire informe le conseil que le service dépenses du service de gestion comptable de Pont-Audemer l'a avisé que la délibération prise le 11 juin 2020 (2020-31) fixant les indemnités des élus n'était pas conforme car le montant des indemnités doit être un pourcentage de l'indice maximal de la fonction publique et non un montant pré-établi.

En conséquence, la délibération 2020-31 est modifiée comme suit pour les élus de la commune :

- Maire : 31 % de l'indice maximal
- Adjoints : 8.25 % de l'indice maximal.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à ces précisions modifiant la délibération 2020-31.

16- Désignation des référents état civil

Monsieur le Maire rappelle la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice transférant au notariat la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics. Il notifie au conseil que l'Association des Maires de France l'a avisé de la réforme de l'apostille et de la légalisation qui entre en vigueur le 1^{er} mai 2025 et le 1^{er} septembre 2025.

Dans le cadre de cette réforme et dans un premier temps, les communes sont appelées à désigner un ou plusieurs référents en matière d'état civil et en transmettre les coordonnées au Conseil supérieur du notariat. Monsieur Touraine, adjoint de la commune, fait constater que le maire et les adjoints sont d'office officiers d'état civil. (article L. 2122-31 du CGCT) Madame Doignies, secrétaire de mairie, a été désignée par arrêté officier d'état civil dans le cadre de ses fonctions.

Le conseil à l'unanimité maintient ces dispositions et donne autorisation à Monsieur le Maire de donner les informations utiles au Conseil supérieur du notariat.

Questions et informations diverses

La mairie de Cormeilles a transmis à la commune le compte-rendu du conseil d'école du 17 mars 2025.

L'assemblée générale du SIAEP du Lieuvin a eu lieu le 25 février 2025.

Monsieur le Maire mentionne que le préfet a avisé les communes euroises qu'au 1^{er} janvier 2026 elles seront dessaisies de la compétence «eau» et/ou «assainissement», celles-ci seront intégrées aux compétences obligatoires des communautés de communes. Toutefois, les communautés de communes comme les communes pourront solliciter une délégation. Le choix sera proposé au conseil lors de la mise en place de ce transfert.

Monsieur le Préfet mentionne qu'il doit prendre au plus tard le 31 octobre 2025 un arrêté qui fixera le nombre de sièges, ainsi que leur répartition, pour chaque communauté d'agglomération et communauté de communes euroises. Cet arrêté prendra effet à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux soit en mars 2026. Une délibération du conseil sera à prendre avant le 31 août 2025.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier d'un habitant de la commune concernant l'enfouissement du réseau d'eau. Monsieur le Maire y a répondu en précisant que la compétence eau n'était pas du registre de la commune mais de celle du Syndicat d'Eau de Beuzeville.

Un habitant remercie le conseil pour l'entretien du chemin d'amour.

L'association Cormeilles Rose pour la subvention attribuée et l'habitante qui a bénéficié d'une aide pour le voyage scolaire de son enfant remercient vivement le conseil.

Fin de la séance : 21h

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 24/04/2025

Affiché le : 28/04/2025

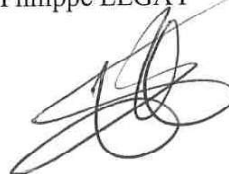
Le Maire,

Jacky LESAULNIER



Le secrétaire de Séance :

Philippe LEGAY



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 17/04/2025 Affichée le : 17/04/2025

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - J. Lefevre - G.Touraine - J. Losier – H. Pautre
- M. Dahinden - P. Harou - M. Chapron - C. Delabarre - P. Legay – C. Colas – I. Lemoine

ABSENTS : S. Guehl (donne pouvoir à H. Pautre) - S.Perdrix (excusée)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. Colas

NOMBRE DE MEMBRES :	En exercice : 15	Quorum : 8
	Présents : 13	Votants : 14

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre du jour leur a été adressé par mail le 17/04/2025.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 27 mars dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité de l'approuver.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération)

2- Analyse des offres relatives à l'appel d'offres aménagement VRD des abords de la mairie

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare, président de la commission travaux et membre de la commission appel d'offres. Celui-ci mentionne au conseil que la commission appel d'offres s'est réunie avec le maître d'œuvre chargé de piloter l'appel d'offres de l'aménagement des abords de la mairie le 16 avril et présente l'analyse de ce dernier.

Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SPIE Batignolles pour un montant de 224 489.60 € HT.

3- Participation à l'enquête de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge pour le transfert de la compétence assainissement

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Touraine, responsable de la gestion de la station épuration. Celui-ci rappelle au conseil qu'une enquête est menée par la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge au sujet du transfert de la compétence assainissement aux communautés de communes. Il mentionne au conseil que la participation à l'enquête n'oblige pas la commune à transférer ladite compétence mais permettra de faire dans un premier temps un point sur la gestion de la station d'épuration.

Après en avoir discuté, le conseil décide à la majorité de participer à l'enquête menée.

4- Transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 prévoyait de rendre obligatoire le transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communes à leur EPCI ou syndicat mixte. Ce transfert initialement prévu au 1^{er} janvier 2020 avait été reporté au 1^{er} janvier 2026. A l'initiative du Sénat et au nom de la libre administration des collectivités locales, ce transfert ne revêt plus un caractère obligatoire.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil quelle est sa décision. **A l'unanimité, le conseil ne souhaite pas que la compétence assainissement soit transférée à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.**

5- Étude de devis pour le curage de la station d'épuration

Monsieur Touraine signale au conseil qu'il a demandé 3 devis pour le curage de la station d'épuration. En effet, après étude, 996 m³ de boues sont à extraire des bassins. L'épandage des boues doit se faire en respectant des règles strictes et différentes autorisations sont requises. En conséquence, le curage se fera probablement en été 2026. **Les devis reçus seront présentés lors d'une réunion de conseil ultérieure.**

6- Participation de la commune au SIRGSC de Cormeilles

Monsieur le Maire mentionne au conseil que la participation de la commune au Syndicat Intercommunal de la Restauration au Groupement Scolaire de Cormeilles est de 11 895.00 €.

Le conseil, constatant que cette somme a été prévue au budget primitif de la commune, donne à l'unanimité son accord à l'acquittement de cette somme.

7- Étude de devis pour l'électricité des bâtiments communaux

Monsieur Drumare, responsable de la commission travaux, présente au conseil différents devis relatifs à l'électricité des bâtiments de la cour de la mairie.

Après présentation des travaux envisagés et des devis réceptionnés, le conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de Mika Elec pour un montant de 4 970.64 € TTC.

8- Étude de demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le collège Europe a proposé à la commune de participer à une cagnotte Leetchi pour que ses élèves de 4^{ème} montent à bord d'un grand voilier. Le Service de Gestion Comptable de Pont-Audemer indique que la commune ne peut pas participer à ce type de cagnotte mais qu'elle est libre de prévoir une subvention si le projet aboutit.

Le conseil mentionne qu'une subvention de 300 € a été attribuée à l'APECE du collège Europe pour l'année 2025 et, à l'unanimité, décide de ne pas allouer une subvention supplémentaire préalable à l'aboutissement de ce projet.

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes de subvention reçues.

Après étude, le conseil à l'unanimité décide d'allouer :

- 75 € au Centre de Formation des Apprentis Interconsultaire de l'Eure (CFAIE)
- 100 € au judo club de Lieurey
- 400 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Cormeilles
- 150 € au secours catholique de Cormeilles
- 5 000 € au comité des fêtes de Saint-Pierre-de-Cormeilles

Et à la majorité :

- 500 € à l'association les « Fous du Foudre »
- 150 € aux Riverains de la Calonne et ses ruisseaux.

9- Étude de demande de cotisations

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'appel de cotisations 2025 du refuge animal Augeron. Le montant de la cotisation de la commune s'élève à 638 €. **Après avoir pris connaissance des modalités permettant de fixer ce montant, le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de la somme due.**

10- Participation de la commune au SIEGE27 pour l'éclairage public du 1^{er} semestre 2024

Monsieur le Maire informe le conseil que la participation de la commune pour la fourniture de l'éclairage public au SIEGE27 au titre du 1^{er} semestre 2024 s'élève à 1 362.97 € TTC. **Le conseil à l'unanimité donne son accord au règlement de cette somme.**

11- Participation de la commune au SIEGE27 pour la maintenance de l'éclairage public 2025

Monsieur le Maire informe le conseil que la contribution 2025 de la commune au SIEGE27 pour la maintenance de l'éclairage s'élève à 2 400 € TTC. **Le conseil à l'unanimité donne son accord au règlement de cette somme.**

12- Demande d'éclairage par un habitant de la rue des Coutures

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courriel d'un habitant de la commune demandant que la rue des Coutures soit éclairée. Le conseil mentionne qu'il faudrait aussi prévoir d'éclairer davantage la route de Thiberville. **A l'unanimité, le conseil charge Monsieur le Maire d'en discuter avec le SIEGE27. Ses conclusions seront présentées au conseil ultérieurement.**

13- Maintien d'un mobil home sis 879 route de Cavicourt

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une autorisation d'implantation d'un mobil home a été accordée 879 route de Cavicourt et qu'en date du 11 juillet 2024 par délibération, il a été décidé par le conseil que cette autorisation prendrait fin le 1^{er} mars 2025 (soit 1 an après le 1^{er} mars 2024, date de la demande de renouvellement).

A la majorité, le conseil confirme sa décision de mettre fin à cette implantation, charge Monsieur le Maire d'en informer son propriétaire et l'autorise à prendre les dispositions utiles au retrait de ce mobil home si nécessaire.

14- Demande d'entretien du chemin des Bosseberts par un habitant

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courriel d'un habitant informant de la nécessité d'entretien du chemin des Bosseberts.

Le conseil mentionne que ce chemin est un chemin piéton qui n'a pas lieu d'être emprunté par des véhicules et qu'une demande d'accès à la propriété du demandeur par un autre biais a été accordée pour cette raison.

Toutefois, le conseil à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire d'étudier des solutions et de lui présenter ultérieurement.

15- Évolution de la participation de la commune au fonds de concours de voirie de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Monsieur le Maire informe le conseil que désormais la participation des communes au fonds de concours de voirie de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge sera de :

- 15% au lieu de 10% du montant HT pour les travaux neufs de voirie et travaux de poses d'enrobés pour l'année 2025
- 20% au lieu de 15% du montant HT pour ces mêmes travaux à compter de 2026.

Le conseil donne à l'unanimité son accord à ces nouvelles dispositions.

16- Recomposition des conseils communautaires

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier du préfet informant de la recomposition des conseils communautaires des communes de l'Eure et qu'il a constaté que la commune perdait un siège de représentant à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.

Pour information, le nombre de sièges dont dispose une commune est fixé en fonction de son nombre d'habitants. En 2020, la commune avait 2 conseillers pour 616 habitants. En 2025, la commune comptait 612 habitants et pas 580 habitants comme le mentionne le tableau déterminant le nombre de conseillers par commune.

A l'unanimité, le conseil charge Monsieur le Maire d'en informer les instances concernées afin d'obtenir des explications.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté de communes a transmis le projet de zonage relatif au futur plan intercommunal.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu avec la Siloge et qu'un nouveau projet de logements locatifs a été évoqué.

L'Insee a transmis un courrier à la commune pour faire part des données nationales relatives à l'enquête du recensement de la population 2025, salue la qualité de la collaboration avec la secrétaire de mairie, coordinateur communal durant cette opération, et remercie les agents recenseurs.

Monsieur Touraine informe le conseil qu'une commande de nouveaux drapeaux a été passée. Il a eu aussi connaissance d'un concours ID-Marche qui pourrait permettre aux communes d'obtenir une subvention pour les projets facilitant la marche ce qui est le cas de la commune (aménagement d'une voie douce reliant la commune et Cormeilles). Il présentera les modalités du concours au conseil ultérieurement.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en raison de la loi « Parité dans les fonctions électives et exécutives du bloc communal » dont les modalités définitives doivent être fixées, les élections municipales seront régies par de nouvelles règles. Il en tiendra informé le conseil ultérieurement.

L'association Help remercie le conseil de la subvention qui lui a été attribuée.

Le fleurissement de la commune est à prévoir.

Fin de la séance : 22h45

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du :

Affiché le :

Le Maire,
Jacky LESAULNIER

Christophe Colas
Conseiller municipal





Saint-Pierre
-de-Cormeilles
Normandie

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 19 Juin à 20h, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 12/06/2025 Affichée le : 12/06/2025

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - G.Touraine - J. Losier - S. Guehl – H. Pautre - M. Dahinden - P. Harou - M. Chapron - C. Delabarre - P. Legay – C. Colas – I. Lemoine

ABSENTS : J. Lefèvre (donne Pouvoir à M. Dahinden) – S. Perdrix (excusée)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : I. Lemoine

NOMBRE DE MEMBRES :	En exercice : 15	Quorum : 8
	Présents : 13	Votants : 14

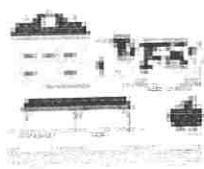
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre du jour leur a été adressé par mail le 12/06/2025.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 24 Avril 2025

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal de la réunion du 24 Avril dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire les invite à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité de l'approuver.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération).



Saint-Pierre -de-Cormeilles

Mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles

2- Prêts de financement pour l'achat d'un terrain et court terme TVA

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été convenu de souscrire un emprunt de 105 000.00 € pour l'acquisition du terrain dit « Meurdesoif » (ladite acquisition sera transférée dans un budget annexe début 2026). Il a également été convenu de souscrire un deuxième emprunt d'un montant de 80000.00 € pour le court-terme TVA.

Deux établissements bancaires ont été sollicités, mais un seul a répondu. Après étude des 3 propositions (sur 10, 12 et 15 ans, aux taux de 3.59%, 3.75% et 3.94%), Mme Guehl fait remarquer que ces taux lui paraissent élevés.

En conséquence, il est décidé de reporter la décision et de solliciter d'autres banques.

3- Achat d'équipements et fournitures pour la gestion des déjections canines

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Touraine, auprès duquel l'employé communal s'est plaint de trouver régulièrement des déjections canines autour du city-stade.

Monsieur Touraine présente plusieurs devis pour des bornes de propreté canine avec distributeur de sacs. L'utilité ne faisant pas l'unanimité et les tarifs semblant élevés, il est décidé, dans un premier temps, de communiquer sur Panneau Pocket et d'investir dans un panneau rappelant aux propriétaires de compagnons à quatre pattes qu'il est de leur devoir de ramasser les déjections de leurs animaux.

4- Achat de cailloux

Un devis a été demandé à la société Multi Pierres à Hermival-les-Vaux pour la fourniture d'un camion de cailloux, destinés à l'entretien des chemins situés sur les hauts de Cavicourt.

Après concertation, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver ledit devis pour un montant de 792.00 € TTC.

5- Remplacement du photocopieur

Monsieur le Maire laisse de nouveau la parole à Monsieur Touraine, qui explique que le contrat pour la maintenance et l'entretien du photocopieur de la Mairie est arrivé à expiration, et qu'il convient de le renouveler.

La société KOESIO a fait une offre de reconduction du contrat (pour 6 ans), avec un matériel plus récent et un nombre de copies similaire.

Le Conseil à l'unanimité décide d'approuver le devis de la société KOESIO pour un montant de 634.95 € par trimestre et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat afférent.

6- Demande de DETR pour la vidéo-protection et étude des devis correspondants

Les devis pour l'installation de caméras de vidéo-protection au rond-point des Fermes de la Calonne, à la Mairie et à l'église se sont révélés plus élevés que prévu. En effet, les Bâtiments de France refusant que des caméras soient fixées à même l'église, il va falloir prévoir l'installation de mâts.

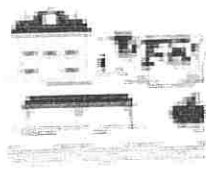
En conséquence, il faut refaire une demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), puisque la précédente demande (accordée pour un montant de 9126.00 €) est devenue caduque. Pour rappel, la DETR est une subvention d'investissement attribuée par le Préfet et pouvant représenter jusqu'à 40% du montant global.

A l'unanimité, le Conseil charge Monsieur le Maire de faire une nouvelle demande de DETR.

7- Travaux d'électricité extérieure

En prévision de la prochaine Fête Saint-Matthieu, qui sera organisée le premier week-end de Septembre, il est nécessaire de permettre le branchement (en extérieur) de tous les équipements en toute sécurité.

Le Conseil à l'unanimité décide d'approuver le devis de la société MICKA ELEC pour un montant de 2359.60 €.



**Saint-Pierre
-de-Cormeilles**

N O R M A N D I E

8- Passage de caméras pour visualiser le circuit du tout-à-l'égout aux abords de la Mairie

Monsieur le Maire indique qu'en prévision des travaux qui vont être entrepris aux abords de la Mairie, le Maître d'œuvre a souhaité obtenir un état des lieux des canalisations afin d'éviter toute mauvaise surprise.

Le Conseil à l'unanimité décide d'approuver le devis de la SARL Vidange de la Chevalerie pour un montant de 964.50 €.

9- Autorisation au Maire de demande de subvention concours ID-MARCHE

La parole est donnée à Monsieur Touraine, qui a suggéré à Monsieur le Maire de participer au concours « Espaces publics exemplaires pour la marche ». Ce concours récompensera 5 municipalités s'engageant à favoriser la marche sur leur territoire. Un projet de voie douce reliant le rond-point des Fermes de la Calonne à l'entrée de Cormeilles est à l'étude.

Le Conseil à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à participer à ce concours.

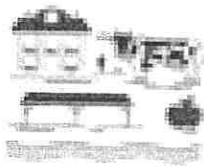
10- Etude de devis pour le curage de la station d'épuration

Monsieur Touraine indique avoir sollicité 3 entreprises pour le curage des bassins de la station d'épuration : VEOLIA, VALBÉ et SUEZ. Le dernier des 3 devis ayant été reçu 3 heures avant le début de la réunion, et le curage étant prévu pour l'été 2026, il est décidé de reporter l'étude des 3 devis à la prochaine réunion.

11- Etude de la demande des riverains de la rue de Bréards

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la pétition qu'il a reçue des riverains de la rue de Bréards. Ceux-ci se plaignent de la hausse de la circulation dans cette rue, et de la vitesse excessive de certains automobilistes. Ils se plaignent également de la dégradation de la chaussée, et demandent en conséquence un accès exclusif à cette voie. Monsieur le Maire précise qu'il a abordé la question avec les gendarmes de la Communauté de Brigades de Saint-Georges-du-Vivère.

Le Conseil, à l'unanimité, décide dans un premier temps de solliciter de nouveau le Département pour refaire un comptage des véhicules et des vitesses de circulation.



Saint-Pierre
-de-Cormeilles

N o r m a n d i e

12- Achat de terrain et bornage afférent

Un habitant de la commune propose de céder, pour l'euro symbolique, un bout de son terrain jouxtant la route de la Fresnaie, à un endroit où deux voitures peuvent difficilement se croiser. La cession représenterait une trentaine de mètres, et le bornage serait à la charge de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, remercie cet habitant pour sa proposition, et charge Monsieur le Maire de solliciter un géomètre. Une demande de devis sera faite en Septembre.

13- Elargissement du Chemin de Cléranville

L'accès aux habitations situées à l'extrémité du Chemin de Cléranville s'avère compliqué pour certains véhicules, comme les livreurs de gaz par exemple. Il est donc prévu l'élargissement de la voie sur une soixantaine de mètres, avec replantage d'une haie.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver le devis de la société BUSSY TP pour un montant de 5360.40 € TTC.

14- Recensement des travaux 2026 du SIEGE 2027

Le SIEGE recense les besoins des communes pour les travaux d'électricité à prévoir en 2027. Monsieur le Maire propose la rue des Coutures et la fin de la route de Thiberville (pose de candélabres), ainsi que le bas de la route de Blangy, où les 2 ou 3 candélabres supplémentaires seraient de la même couleur que ceux de Cormeilles (bordeaux). Afin d'éviter la pose d'un compteur électrique, la commune de Cormeilles refacturerait à Saint-Pierre-de-Cormeilles la consommation de ces 2 ou 3 candélabres.

A l'unanimité, le Conseil charge Monsieur le Maire de transmettre ces souhaits au SIEGE.

15- PLUi : débat sur les orientations générales du PADD

Monsieur le Maire présente le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et indique aux membres du Conseil qu'une réunion est proposée par la Communauté de Communes le mardi 8 Juillet à 10h30. M. Delabarre fait remarquer que les terrains situés au-dessus de chez lui (route de Cavicourt) étaient constructibles dans le PLU de la commune et qu'ils ne le sont visiblement plus dans le PADD. M. le Maire répond qu'il va se renseigner.

Questions et informations diverses

La Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge fait savoir que la tarification incitative pour les ordures ménagères sera mise en place au 1^{er} Janvier 2026.

Le Judo Club de Lieurey a adressé ses remerciements pour la subvention qui lui a été accordée.

Le propriétaire du mobil-home situé sur la route de Cavicourt a bien reçu la notification qui lui a été adressée et promet de faire le nécessaire.

Pour la préparation de la Fête Saint-Matthieu, les co-présidentes du Comité des Fêtes organisent une réunion le samedi 28 Juin à 9h30.

Fin de la séance : 23h00

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du :

Affiché le :

Le Maire,

Jacky LESAULNIER



Le secrétaire de Séance :

Isabelle LEMOINE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 24 Juillet à 20h, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 18/07/2025 Affichée le : 18/07/2025

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare – J. Lefèvre - G.Touraine - J. Losier - H. Pautre - M. Dahinden - M. Chapron - C. Delabarre - P. Legay – I. Lemoine

ABSENTS : S. Guehl (donne Pouvoir à H. Pautre) – P. Harou (absent excusé) – S. Perdrix (absente excusée) – C. Colas (donne Pouvoir à JF Drumare)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JF Drumare

NOMBRE DE MEMBRES :	En exercice : 15	Quorum : 8
	Présents : 11	Votants : 13

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre du jour leur a été adressé par mail le 18/07/2025.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 Juin 2025

Monsieur le Maire remercie M. Touraine pour la rédaction du procès-verbal de la dernière réunion du 19 Juin dernier, en l'absence de la secrétaire de Mairie, et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu dudit procès-verbal, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire les invite à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité de l'approuver.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération).

2- Proposition de la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge à partir de 2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune a actuellement deux représentants à la Communauté de Communes (lui-même et M. Drumare, 1^{er} Adjoint). A compter de 2026, en raison d'une décision préfectorale, Saint-Pierre-de-Cormeilles serait susceptible de perdre un représentant, comme la commune de Drucourt. Pour rappel, Lieuvin Pays d'Auge est une intercommunalité composée de 51 communes. Elle est administrée par son conseil communautaire, composé pour la mandature 2020-2026 de 69 délégués communautaires représentant chacune des communes membres (dont le nombre pour chaque commune est déterminé en fonction du nombre d'habitants). M. le Maire explique que plutôt que de rester sous le Droit Commun, il faudrait faire le choix d'opter pour l'Accord Local, ce qui permettrait éventuellement à notre commune de conserver deux représentants (mais ceci devrait encore être voté en Conseil Communautaire).

Après concertation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition de M. le Maire d'opter pour l'Accord Local et d'en faire part à la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge.

3- Création d'un emploi de secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire explique que lors de l'embauche de Mme Doignies à l'été 2016, en remplacement de Mme Besnard, aucune délibération n'avait été prise pour la création d'un poste de secrétaire de Mairie.

Considérant qu'il ne s'agit que d'une formalité administrative, Mme Doignies ayant depuis longtemps été titularisée, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver cette création de poste.

4- Etude pour emprunts court terme et long terme

M. le Maire rappelle que lors de la dernière réunion au mois de Juin, seule la Caisse d'Epargne avait fait deux propositions, la première pour un emprunt de 105 000.00 € sur 10, 12 et 15 ans, la seconde pour un emprunt de 80 000.00 € sur 2 ans. Depuis, nous avons également reçu deux propositions du Crédit Agricole, pour les mêmes montants et mêmes durées.

Après concertation, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la proposition du Crédit Agricole pour un emprunt de 105 000.00 € sur 12 ans (au taux de 3.34%), et la proposition de la Caisse d'Epargne pour un emprunt de 80000.00 € sur 2 ans (au taux de 2.53%). Les remboursements se feront de manière trimestrielle pour la première proposition, et de manière annuelle pour la seconde.

5- Etude des devis complémentaires concernant les travaux autour de la Mairie

Monsieur le Maire propose dans un premier temps aux membres du Conseil Municipal de sortir afin de se rendre compte de l'avancée des travaux autour de la Mairie. M. Drumare, Président de la Commission Travaux, explique ce qui a déjà été fait et les compléments qu'il va falloir prévoir.

Ainsi, le devis prévisionnel établi par le Maître d'œuvre montre les ajustements suivants :

- 6262.03 € de plus sur la partie voirie ;
- 13065.55 € de plus sur la partie assainissement ;
- 457.61 € de moins sur les travaux de finition ;
- 17163.02 € de travaux supplémentaires (dont un portail coulissant pour accéder au parking de la salle des fêtes).

Le coût global des travaux s'élèverait à 260 522.58 € HT.

En parallèle, l'entreprise MARIDOR a établi un devis complémentaire de 1947.54 € TTC pour le raccordement en eau de la salle des fêtes, les canalisations existantes étant devenues trop vétustes.

L'entreprise SPIE BATIGNOLLES a pour sa part fait un devis complémentaire d'un montant de 4230.00 € TTC (enrobé le long du mur du cimetière).

Enfin, l'entreprise MICKA ELEC a fait un devis de 1844.82 € TTC pour l'éclairage de la rampe PMR devant la Mairie.

Le Conseil à l'unanimité décide d'approuver ces ajustements et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Questions et informations diverses

M. le Maire informe les membres du Conseil que le montant des travaux relatifs à la vidéoprotection étant plus élevés que prévu, il faut refaire la demande de DETR. La commission attribuant les dotations en question se réunira le 20 Septembre.

M. Touraine indique que les résultats du concours ID-MARCHE sont connus, et que Saint-Pierre-de-Cormeilles ne fait pas partie des lauréats. 5 communes (sur les 34 qui ont participé) vont se voir attribuer un prix de 100 000.00 €. M. le Maire salue néanmoins la qualité du dossier et remercie M. Touraine pour son travail.

En prévision des congés d'été de l'employé communal, M. le Maire souhaite savoir qui peut le remplacer pour l'arrosage des fleurs du bourg. M. Legay se propose pour la première semaine, M. Losier pour la deuxième et M. Delabarre pour la troisième.

Fin de la séance : 22h00

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du :

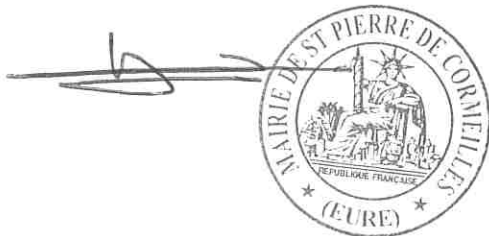
Affiché le :

Le Maire,

Jacky LESAULNIER

Le secrétaire de Séance :

Jean-François DRUMARE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 25 septembre à 20h, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 19/09/2025 Affichée le : 19/09/2025

PRÉSENTS : J. Lesaulnier - JF. Drumare - J. Lefèvre - G. Touraine - J. Losier - S. Guehl - H. Pautre - M. Dahinden - P. Harou - M. Chapron - C. Delabarre - P. Legay - C. Colas - I. Lemoine

ABSENT : S. Perdrix (absente excusée)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J. Lefèvre

NOMBRE DE MEMBRES :	En exercice : 15	Quorum : 8
	Présents : 14	Votants : 14

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre du jour leur a été adressé par mail le 19/09/2025.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 24 Juillet 2025.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 24 juillet dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité de l'approuver.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération).

2- Vérification périodique des équipements sportifs – Devis APAVE.

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis APAVE Réf : 2827770.1 du 30/06/2025, concernant les vérifications périodiques des équipements sportifs au City Stade pour un montant de 408.00€ TTC.

Après concertation, le Conseil décide d'approuver à l'unanimité ledit devis pour un montant de 408.00€ TTC.

3- Etude de devis curage des lagunes de la station d'épuration.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Touraine. Celui-ci indique au conseil avoir demandé 3 devis pour le curage de la station d'épuration qui est prévu pour août 2026. Les études comprennent trois postes de dépenses :

- Etude et analyse des boues 4 345,00€ TTC
- Forfait curage et épandage..... 2 200,00€ TTC
- Epandage et enfouissement des boues par m³ 14,19€ TTC

Deux autres devis concernant le remodelage des berges et la pose d'un bac dégraisseur seront nécessaire ultérieurement.

Après concertation, le Conseil décide d'approuver à l'unanimité le devis de l'Entreprise VEOLIA.

4- Etude de devis pour panneaux photos mur cimetière.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pautre. Celle-ci présente le devis de l'Entreprise Impact Communication n° D2015053040. Ainsi qu'il avait été évoqué lors du conseil municipal du 17/12/2024 il est proposé de poser 3 panneaux de photos anciennes de la commune sur les murs du cimetière.

Après concertation, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver ledit devis pour un montant de 1 136.52€ TTC.

5- Modification des statuts de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge ainsi qu'il suit :

Article 3 – Siège de la Communauté de Communes

Le siège social de la Communauté de Communes est fixé à 21 bis rue de Lisieux, 27230 THIBERVILLE

Devient :

→ Le siège social de la Communauté de Communes est fixé au 27 rue de Lisieux, 27230 THIBERVILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la modification des statuts de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.**

6- Devis pour pose de clôtures autour de la mairie et cimetière.

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis de l'Entreprise Clôtures Bataille n° 25090023 du 4 septembre 2025 d'un montant de 2 030.00€ TTC pour la pose de clôtures autour de la mairie et n° 25090141 du 19 septembre 2025 d'un montant de 1 143.86€ TTC pour la pose de clôtures au cimetière.

Après concertation, le Conseil approuve à l'unanimité lesdits devis pour un montant de 2 030.00€ TTC et 1 143.86€ TTC.

7- Participation aux charges scolaires des écoles de Cormeilles.

Monsieur le Maire présente au Conseil les deux avis de somme à payer des charges scolaires d'investissement et de fonctionnement de 2024 pour la participation 2025, de la commune de Cormeilles, qui s'élèvent à un montant de 5 749.15€ pour le bordereau 97 titre 467 du 18/07/2025 et de 45 508.04€ pour le bordereau 95 titre 453 du 18/07/2025.



Concernant les frais de scolarités de l'école Sainte Marie de Cormeilles, le Conseil décide d'attribuer la somme de 650.00€ par élève. Dix-sept élèves étant scolarisés au Groupe Scolaire Saint-Ouen, la commune versera au groupe scolaire un montant total de 11 050.00€.

Le Conseil approuve à l'unanimité les montants accordés aux écoles et autorise les règlements des avis de somme à payer.

8- Prêt à usage sur parcelle communale.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de prêt à usage conformément aux dispositions des articles 1875 et suivants du Code civil par la commune au profit de l'agriculteur du terrain cadastré pour partie section AM numéro 190, 191 et 220 pour une contenance d'environ 20 000m².

Le prêt sera consenti pour une durée de UN (1) an, renouvelable d'année en année à titre gratuit. Les frais de l'acte seront à la charge de l'agriculteur, emprunteur.

Pour ce faire, Monsieur le Maire a obtenu l'accord de l'agriculteur sur ces conditions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte que la commune consente un prêt à usage à l'agriculteur aux conditions ci-dessus. Les frais d'acte seront à la charge de ce dernier.

Le Conseil Municipal donne dès maintenant tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à ses adjoints afin de signer l'acte de prêt à usage et charge Maître Eugénie BAERT, notaire à CORMEILLES (27260), d'avoir à recevoir l'acte.

9- Fonds de concours sur travaux de voirie.

Monsieur le Maire expose au Conseil les montants de la participation communale du fonds de concours de voirie concernant les travaux de voirie au Chemin Les Mousseaux et La Catterie.

La participation communale est de 7 626.84€ TTC pour Les Mousseaux et de 13 671.88€ TTC pour la Catterie.

Le Conseil approuve à l'unanimité le versement de la participation communale d'un montant total de 21 298.72€ TTC.

10- Poste de secrétaire en prestations de services.

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité d'engager une secrétaire pour compenser la charge de travail liée à l'absence de la secrétaire de mairie. Il a été proposé au Conseil d'engager une secrétaire indépendante, sa rémunération sera faite par factures à la quinzaine à 25€ brut de l'heure.

Le Conseil approuve à l'unanimité la décision de Monsieur le Maire et autorise le règlement des factures.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux co-présidentes du Comité des fêtes et aux bénévoles pour la fête St Matthieu.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Messieurs J. LOSIER et P. LEGAY pour l'arrosage des fleurs du bourg durant cet été.

Madame LEFEVRE demande quelle date pourrait être envisagée pour la reprise des locations de la salle des fêtes compte tenu des travaux qui se terminent autour de la mairie. Après discussion il est proposé de reprendre les locations fin novembre. Lors du prochain conseil municipal il sera proposé de réévaluer les tarifs à partir du 01/01/2026.

Monsieur TOURAINE a été interpellé par un habitant concernant la signalétique d'un pont route de Lieurey. Il se charge de contacter les services départementaux pour demander la mise en place d'une borne signalant ce pont.

Le secrétariat de la mairie s'occupe de contacter les propriétaires de la parcelle de terrain située à côté du cimetière dont la haie déborde fortement afin qu'ils procèdent à l'égavage de cette haie.

Monsieur COLAS signale le non-égavage d'une haie, route de Thiberville, engendrant un manque de visibilité pour sortir du lotissement. Madame Lefèvre se chargera de prévenir le propriétaire concerné.

Madame PAUTRE évoque la demande d'un habitant pour la mise en place d'un STOP route du Faulq. Après discussion, il a été évalué qu'un STOP ne serait pas plus approprié qu'une priorité à droite et il a été décidé de laisser en l'état.

Fin de la séance : 22h00

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 20/12/2025

Affiché le : 25/12/2025

Le Maire,

Jacky LESAULNIER



Le secrétaire de Séance :

Joelle LEFEBVRE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 11 Décembre à 20h, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky LESAULNIER.

DATE DE LA CONVOCATION : 01/12/2025 Affichée le : 01/12/2025

PRÉSENTS : J. LESAULNIER - JF. DRUMARE - J. LEFEVRE - G. TOURAINE - J. LOSIER
S. GUEHL - H. PAUTRE - M. DAHINDEN – M. CHAPRON - P. HAROU - C. DELABARRE
P. LEGAY - C. COLAS - I. LEMOINE

ABSENT : S. PERDRIX (absente excusée)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : G. TOURAINE

NOMBRE DE MEMBRES :	En exercice : 15	Quorum : 8
	Présents : 14	Votants : 14

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre du jour leur a été adressé par mail le 01/12/2025.

En préambule, M. le Maire souhaite que les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence à la mémoire de Sandra DOIGNIES, qui fut la secrétaire de Mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles pendant près de 10 ans, et qui est décédée fin Octobre.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 25 Septembre 2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 25 Septembre dernier, dont une copie leur a été adressée lors de leur convocation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité de l'approuver.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération).

2- Emploi secrétaire de Mairie – Rédacteur territorial

Monsieur le Maire rappelle que depuis les soucis de santé de notre secrétaire de Mairie, nous avons Mme Betty DARTHENAY qui assurait le remplacement. Il lui a été proposé de prendre le poste.

Mme DARTHENAY a le statut de rédacteur territorial, et le poste étant déjà existant, il n'est pas nécessaire de le créer. Le secrétariat de Mairie serait assuré 24 heures par semaine à compter de début 2026, mais ne serait ouvert au public que le lundi et le jeudi.

Après concertation, le Conseil décide d'accepter l'embauche de Mme Betty DARTHENAY.

3- Nouveaux tarifs de location de la salle de fêtes

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme LEFEVRE (2^{ème} Adjointe), qui rappelle que des travaux ont été réalisés dernièrement dans la cour de la salle des fêtes (réfection du préau, création d'un terrain de pétanque). En conséquence, les tarifs suivants sont proposés pour la location de la salle à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

Un jour de semaine, sans vaisselle :

- Habitant de la commune : 70.00€
- Hors commune : 80.00€

Un jour de semaine, avec vaisselle :

- Habitant de la commune : 90.00€
- Hors commune : 100.00€

Le week-end, sans vaisselle :

- Habitant de la commune : 160.00€
- Hors commune : 200.00€

Le week-end, avec vaisselle :

- Habitant de la commune : 200.00€

- Hors commune : 250.00€

Après concertation, le Conseil approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs de location.

4- Référent signalement CDG27

Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée :

L'article L135-6 du code général de la fonction publique prévoit que les employeurs publics doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise le contenu du dispositif mis en place dans l'ensemble des administrations. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés. Il précise enfin les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité ainsi que les modalités de mutualisation du dispositif entre administrations.

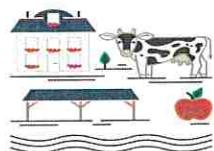
Les employeurs territoriaux peuvent faire le choix de disposer de leur propre référent signalement ou de confier le dispositif aux Centres de Gestion en leur qualité d'établissements publics « mutualisateurs », mais aussi en tant que « tiers de confiance » pour les employeurs et leurs agents.

Le Conseil Municipal,

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L.135-6 et L.452-43

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique,



Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Considérant que le centre de gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse,

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier cette mission au centre de gestion de l'Eure,

Considérant le projet de convention avec le CDG 27 donné en lecture,

Après en avoir délibéré,

DECIDE que la mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est confiée au centre de gestion de l'Eure.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce dispositif.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

5- Relyens – Adhésion contrat groupe assurance statutaire 2026-2029

Monsieur le Maire explique que le contrat avec Relyens arrive à échéance. Ce contrat permet d'obtenir le remboursement des salaires en cas de maladie du personnel communal.

Il propose sa reconduction à l'identique du 02/01/2026 jusqu'au 31/12/2029.

Après concertation, le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.

6- Devis Berger Levraut Wemagnus

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de Berger-Levrault, éditeur de solutions logicielles auquel la Mairie fait confiance depuis plusieurs années (pour, entre autres, la transmission des actes d'état-civil).

La proposition tarifaire est de 3840.00 € HT par an (contre 3180.00 € HT auparavant), avec un contrat repartant pour 3 ans. M. le Maire reconnaît que le prix est élevé mais rappelle que ce logiciel est utilisé par de nombreuses mairies et que l'assistance de Berger-Levrault est réactive et efficace.

Le Conseil approuve à l'unanimité le devis de Berger Levrault.

7- Participation scolaire école de Moyaux

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un enfant de la commune est scolarisé à l'école de Moyaux. Les frais de scolarité s'élèvent à 750.00 € pour l'année 2025-2026. Le Maire rappelle que la commune n'étant pas dotée d'une école, le Conseil ne peut pas s'opposer à ce qu'un enfant soit scolarisé ailleurs qu'à Cormeilles.

En conséquence, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte cette participation de 750.00 €.

8- Décision modificative pour le règlement des factures d'ABAC GÉO

Monsieur le Maire explique au Conseil que le Service de Gestion Comptable de Pont-Audemer a indiqué à la commune qu'il ne pouvait pas honorer le règlement de la facture ABAC GÉO n° F25094700 d'un montant de 1 682.10€, car il n'y avait pas suffisamment de crédits budgétaires prévu à l'article 203, pour procéder à son règlement.

Le SGC demande qu'une délibération modificative soit prise, pour augmenter les crédits à l'article 203.

En conséquence et par un certificat administratif de M. Le Maire, il a été décidé de transférer 5 000€ de l'article 2188 vers l'article 203, ce transfert étant autorisé dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante délègue la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

9- Etude de devis pour radars de comptage routier pour la rue de Bréards

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite à la pétition des riverains de la rue de Bréards, vis-à-vis de la circulation, il a demandé au département d'installer des appareils de comptage des véhicules. Or, le personnel dédié à l'installation de ce genre d'équipement est actuellement occupé à l'hivernage. Dans un premier temps, le département va envoyer un devis (coût : un peu plus de 500.00 € HT), mais la pose des équipements ne pourra pas se faire avant le printemps.

Le Maire indique qu'il envisage en parallèle d'organiser une réunion avec les habitants concernés et les services de gendarmerie.

Le Conseil approuve à l'unanimité la décision de Monsieur le Maire.

10- Demande de DETR pour l'année 2026

M. le Maire rappelle que les demandes de DETR doivent être déposées avant le 9 janvier 2026.

Il souhaite que l'on refasse une demande de DETR pour la Voie Douce, ainsi que pour la Défense Incendie. Une réunion organisée à la demande du SDIS27 a récemment fait apparaître que la commune est faiblement couverte en DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), mais la Préfecture a décidé d'accorder 60% de DETR (contre 40% jusqu'à présent) sur les 3 prochaines années aux communes les moins bien couvertes.

Après concertation, le Conseil approuve à l'unanimité la décision de Monsieur le Maire.

11- Devis pour l'éclairage autour de la Mairie

M. le Maire laisse la parole à Jean-François DRUMARE (1^{er} Adjoint), qui explique qu'il a obtenu un devis pour déplacer deux réverbères situés à l'arrière de la Mairie.

Au vu du montant du devis (2862.00 € TTC), M. DRUMARE propose qu'on ajourne le projet et M. le Maire propose qu'on refasse un point avec M. MERMIN d'ABAC-GEO.

Il faudra aussi envisager une plantation d'arbres dans la cour de la Mairie. M. le Maire charge M. DRUMARE d'obtenir des devis avant le budget 2026.

Après concertation, le Conseil approuve à l'unanimité la décision de Monsieur le Maire.

12- Approbation du RPQS pour la station d'épuration

Monsieur le Maire laisse la parole à M. TOURAINE, qui présente au Conseil le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité de Service), document devant être produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Une fois validé, ce RPQS est consultable sur le site de l'Observatoire National des Services d'Eau et d'Assainissement.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil l'approuve à l'unanimité et charge M. TOURAINE de sa publication.

13- Coefficient de modulation et facturation des abonnés

En complément du point précédent, M. TOURAINE explique qu'il faut comme l'an dernier délibérer sur le coefficient de modulation de performance des systèmes d'assainissement (redevance apparaissant en pied de facture d'eau pour les habitants raccordés au tout-à-l'égout, dont le montant revient à l'Agence de l'Eau).

Au vu des différents éléments renseignés dans le simulateur (nombre d'abonnés, longueur du réseau, date du dernier curage, etc), le coefficient de modulation global simulé pour l'année 2026 s'élève ainsi à 0.450 (contre 0.3 à la dernière délibération).

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil l'approuve à l'unanimité et charge M. TOURAINE de le transmettre à l'Agence de l'Eau ainsi qu'à STGS.

14- Délibération du PLUi Lieuvin Pays d'Auge

Monsieur le Maire présente au Conseil le règlement du PLUi, voté le 4 décembre en Conseil Communautaire. Il explique qu'après délibération en Conseil Communautaire, chaque commune de Lieuvin Pays d'Auge doit désormais délibérer sur le règlement du PLUi (avis favorable, favorable avec réserves ou défavorable).

Au vu des remarques qui lui ont été remontées, le Maire propose qu'un avis favorable avec observations soit rédigé et envoyé à la Communauté de Communes.

Le conseil émet les observations suivantes :

- Les bâtiments pouvant changer de destinations ne sont pas inscrits sur notre carte communale.
- Pour les terrains des parcelles AD 142 – AD 147 - AD 148, nous demandons un alignement de ces 3 parcelles.
- Zone UT : Nous souhaiterions que les équipements sportifs soient autorisés.

- Zone UA : 5a) 60% minimum de superficie perméable sur la parcelle, cela semble difficile en zone UA si les parcelles sont petites, passer à 30% ?
- Zone NP : Il aurait fallu être plus permissif sur les formes architecturales autorisées dans cette zone (un projet architectural novateur peut aussi avoir sa place dans la Communauté de Communes).

Après concertation, le Conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable avec observations.

15- Contrôle technique hydraulique

M. le Maire explique aux membres du Conseil que les bornes à incendie présentes sur le territoire de la commune doivent faire l'objet d'un contrôle technique hydraulique tous les 3 ans (mesure de la pression et du débit) et qu'en conséquence, un devis a été demandé à la société T-REFLEX Formations.

Au vu des deux tarifs proposés (27 € / 37 € par hydrant), M. le Maire propose de retenir le deuxième devis, incluant un rapport complet avec plan d'implantation des bouches et poteaux incendie .

Après concertation, le Conseil décide, à l'unanimité, de valider le devis d'un montant de 666.00 € TTC (pour 15 hydrants).

Questions et informations diverses

En prévision des dépenses à engager pour le budget 2026 il est évoqué le changement des chaises de la salle des fêtes ainsi que l'achat de réfrigérateurs professionnels. La porte d'entrée de la mairie devrait aussi être changée. Des devis seront demandés par Jean-François DRUMARE et Joëlle LEFEVRE.

M. le Maire indique qu'une subvention de 11 124.00 € (40% du coût) a été accordée pour l'installation de la vidéoprotection. Nous sommes en attente de l'accord de la préfecture pour l'installation du dispositif.

PV de la CIRPEC : Mme PAUTRE fait un point sur la commission CIRPEC. M. le Maire déplore le manque de communication avec les autres communes et qu'il n'y ait pas des réunions plus régulières.

PRECOVAL : M. le Maire rappelle que des containers « pucés » ont été distribués aux habitants de la commune il y a quelques mois et déplore que certains n'aient pas pris la peine de venir chercher les leurs. A partir du 1^{er} février, les levées seront comptabilisées et le ramassage des ordures ménagères apparaîtra sur les impôts fonciers 2027.

Les sacs posés à même le sol ne seront plus ramassés.

Le nombre de levées sera réduit.

Pour les résidences secondaires, un container à badge sera prochainement installé près de la Mairie.

Voirie : Le Maire propose que la réfection du Chemin Vert et d'une partie de la route du Boulay soient programmées pour 2026.

P. LEGAY demande à quoi correspondent les travaux qui ont été entrepris le long de la route de Blangy, à la limite avec Le Faulq. M. le Maire n'a pas été informé et doit se renseigner.

P. HAROU alerte sur les coffrets électriques qui sont abimés lors de l'élagage des haies et s'inquiète des risques que cela pourrait engendrer. M. le Maire doit en informer les services du SIEGE.

Jean-François DRUMARE propose aux membres du Conseil Municipal de participer, un samedi matin, à une formation aux gestes de premiers secours. Avis favorable.

Fixation des panneaux contre le mur du cimetière. Vu l'épaisseur, Jean-François DRUMARE suggère qu'on investisse dans des fixations.

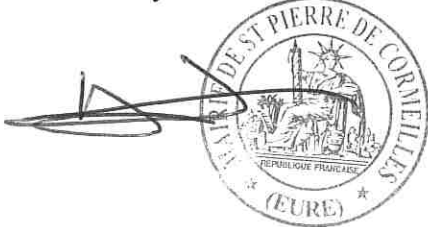
Fin de la séance : 23h20

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 12 mars 2026.

Affiché le : 12 mars 2026

Le Maire :

Jacky LESAULNIER



Le secrétaire de séance :

Gwénaél TOURAINÉ